

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE

AVIS DE CONVOCATION

A : M. Jean-Marc Robitaille
Mme Brigitte Villeneuve
Mme Nathalie Bellavance
Mme Marie-Claude Lamarche
M. Réal Leclerc
M. Serge Gagnon
M. Michel Morin
M. Paul Asselin
Mme Marie-Josée Beaupré

M. Marc Campagna
M. Frédéric Asselin
M. Clermont Lévesque
M. André Fontaine
M. Sylvain Tousignant
M. Claire Messier
M. Stéphane Berthe
M. Jean-Guy Sénécal

Mesdames,
Messieurs,

Conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*, vous êtes convoqués à une séance extraordinaire qui se tiendra le **LUNDI 8 DÉCEMBRE 2014 À 19H30**, à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Terrebonne.

Il y sera pris en considération les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance (563-12-2014);
2. Adoption de l'ordre du jour (564-12-2014);
3. Consultation publique :
 - 3.1 projet de règlement numéro 1001-213 modifiant le règlement de zonage 1001 afin de consolider la trame commerciale du Vieux-Terrebonne;
 - 3.2 projet de règlement numéro 1005-025 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1005, section 2 « Vieux-Terrebonne », afin d'y intégrer des dispositions balisant l'architecture commerciale;
 - 3.3 projet de règlement numéro 1006-014 modifiant le règlement sur les usages conditionnels numéro 1006 afin de permettre, sous conditions, les usages résidentiels à même les zones ciblées par le positionnement commercial du Vieux-Terrebonne;
4. Période de questions;
5. Levée de la séance (565-12-2014).

Donné à Terrebonne, ce 5^e jour du mois de décembre 2014.

Le greffier,

Denis Bouffard, avocat
/jl

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
8 DÉCEMBRE 2014**

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Terrebonne, tenue le 8 décembre 2014 à 19 h 30, à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne, sous la présidence du maire Monsieur Jean-Marc Robitaille, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Brigitte Villeneuve	Marc Campagna
Nathalie Bellavance	Frédéric Asselin
Marie-Claude Lamarche	Clermont Lévesque
Réal Leclerc	André Fontaine
Serge Gagnon	Sylvain Tousignant
Michel Morin	Claire Messier
Paul Asselin	Stéphane Berthe

tous formant quorum.

Étaient également présents Monsieur Luc Papillon, directeur général, Monsieur Daniel Sauriol, directeur général adjoint, et Me Denis Bouffard, greffier.

Étaient absents Madame la conseillère Marie-Josée Beaupré et Monsieur le conseiller Jean-Guy Sénécal.

RÉSOLUTION NO : 563-12-2014
PROPOSÉ PAR : Sylvain Tousignant
APPUYÉ PAR : Marc Campagna

QUE la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 564-12-2014
PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc
APPUYÉ PAR : Stéphane Berthe

QUE l'ordre du jour, tel que transmis aux membres du conseil municipal sur l'avis de convocation, soit adopté.

ADOPTÉ

Le maire, Monsieur Jean-Marc Robitaille, et le directeur de l'urbanisme durable, Monsieur Michel Larue, expliquent les projets de règlements énumérés ci-après et entendent les personnes qui désirent s'exprimer :

- projet de règlement numéro 1001-213 modifiant le règlement de zonage 1001 afin de consolider la trame commerciale du Vieux-Terrebonne;
- projet de règlement numéro 1005-025 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1005, section 2 « Vieux-Terrebonne », afin d'y intégrer des dispositions balisant l'architecture commerciale;
- projet de règlement numéro 1006-014 modifiant le règlement sur les usages conditionnels numéro 1006 afin de permettre, sous conditions, les usages résidentiels à même les zones ciblées par le positionnement commercial du Vieux-Terrebonne.

RÉSOLUTION NO : 565-12-2014

PROPOSÉ PAR : Paul Asselin

APPUYÉ PAR : Frédéric Asselin

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

Maire

Greffier
